



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Prévoyance

Résumé de garanties

CCN des Entreprises de services à la personne (Brochure n° 3370 - IDCC 3127)

Personnel non cadre

En vigueur en 2025

Garanties en cas de décès

Nature des garanties	Prestations
Décès / IAD toutes causes	100 % du salaire de référence
Double effet (décès postérieur ou simultané du conjoint de l'assuré décédé)	Doublément du capital décès toutes causes
Frais d'obsèques - Décès de l'assuré	100 % PMSS
Renté éducation ⁽¹⁾ OCIRP en cas de décès ou invalidité absolue et définitive	
Enfant jusqu'au 18 ^{ème} anniversaire	10 % du salaire de référence
Enfant de 18 ans au 26 ^{ème} anniversaire	10 % du salaire de référence

(1) Rente doublé si orphelin de père et de mère

Garanties en cas d'arrêt de travail

Nature des garanties	Prestations
Invalidité permanente	
1 ^{ère} catégorie	36 % du salaire de référence
2 ^{ème} ou 3 ^{ème} catégorie	60 % du salaire de référence
Incapacité permanente professionnelle - IPP	
Taux IPP entre 33 % et 66 %	36 % du salaire de référence
Taux IPP supérieur ou égal à 66 %	60 % du salaire de référence